

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

préalable à la déclaration de projet relative aux ajustements des travaux de la LGV-BPL sur les communes d'Auvers le Hamon, Juigné sur Sarthe, Connerré, Lombron, Degré, Montfort le Gesnois et de mise en compatibilité des documents de planification.

Par arrêté n° 2012226-0025 du 13 août 2012, le préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique préalable à la déclaration de projet des ajustements des travaux de la LGV-BPL sur les communes d'Auvers le Hamon, Juigné sur Sarthe, Connerré, Lombron, Degré, Montfort le Gesnois et de mise en compatibilité des documents de planification.

Le dossier sera déposé pendant une durée de 32 jours du **10 septembre au 11 octobre 2012** dans les communes ci-visées et à la préfecture.

En sa qualité de commissaire enquêteur titulaire désigné par le magistrat délégué représentant le Président du tribunal administratif de Nantes, Madame Michèle ROUSSILLAT, professeur en retraite, diligentera l'enquête. Monsieur Jean Fouquet, professeur des écoles en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour cette enquête.

Pendant toute la durée de cette enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet dans chacune des mairies et à la préfecture de la Sarthe, siège de l'enquête aux jours et heures ordinaires d'ouverture des services. Il pourra également adresser, au siège de l'enquête, toute correspondance au commissaire enquêteur ; correspondance qui sera inventoriée et annexée au registre d'enquête publique. Toute observation peut par ailleurs être déposée sur le site internet de la préfecture de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Enquête publique – Étude d'impact » en précisant dans le sujet du message l'objet de l'enquête.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence et pourra recueillir toutes observations suivant le calendrier suivant :

- Mairie de Juigné-sur-Sarthe : Lundi 10 septembre 2012 de 9h00 à 12h00 ;
- Maire de Degré : Vendredi 14 septembre 2012 de 14h00 à 17h00 ;
- Maire de Montfort le Gesnois : Samedi 22 septembre 2012 de 9h00 à 12h00 ;
- Mairie d'Auvers le Hamon : Mardi 25 septembre 2012 de 14h00 à 17h00 ;
- Mairie de Connerré : Mercredi 3 octobre 2012 de 9h30 à 12h30 ;
- Mairie de Lombron : Jeudi 11 octobre de 15h00 à 18h00.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, en préfecture ou à la mairie de chaque commune sus-visée, ainsi que sur le site internet de l'État dans le département (<http://www.sarthe.gouv.fr>), du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant le délai d'un an.

Toute information concernant la demande d'autorisation peut être prise auprès du Préfet de la Sarthe, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'utilité publique.

Le projet relatif à la ligne à Grande vitesse Bretagne Pays de la Loire comprend une étude d'impact de 2006 qui n'a fait pas l'objet d'une évaluation environnementale.

Conformément aux dispositions de l'article L300-6 du code de l'urbanisme, le préfet de la Sarthe est compétent pour se prononcer par la déclaration de projet sur l'intérêt général des ajustements des travaux de ligne à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire.